

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 22 avril 2013 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : M. TONY CHAREST, MAIRE
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER
SERGE PELLETIER, CONSEILLER
Mme NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE

Est absente : Mme LOUISE CARMEL, CONSEILLÈRE

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h10 par M. Tony Charest, maire. M. Charles Montamat, secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

13-04-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour du 22 avril 2013 soit adopté en laissant le varia ouvert.

14-04-2013

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2012

Après une présentation effectuée par M. Donald Boucher associé de la firme comptable Raymond Chabot, Grant Thornton et mandaté pour effectuer la vérification comptable des livres de l'année 2012, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les états financiers de l'exercice comptable 2012 soient adoptés.

15-04-2013

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME D'INGÉNIERIE QUI RÉALISERA LES DEVIS TECHNIQUES DES TRAVAUX PROGRAMMÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (TAXE D'ACCISE)

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'investissement majeurs en infrastructure routière sont programmés pour l'année 2013 et sont détaillés comme suit :

- Asphaltage sur 2.5 km du 6^e Rang Ouest et d'une partie de la route de Picard
- Rechargement en matériaux granulaire sur 4 km sur la route de Picard
- Remplacement de glissières de sécurité sur la route de Picard et sur la route de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph juge opportun de se doter d'outils de planification des ces travaux qui favoriseront une réalisation optimal des travaux, celle-ci a envoyé 3 demandes de prix pour la réalisation de devis techniques;

CONSIDÉRANT QUE 3 offres de services provenant des firmes d'ingénierie mentionnées ci-dessous ont été déposées à la municipalité comme suit :

	Firmes contactées	Montant avant taxes
Soumissionnaire 1	BPR, bureau de Rimouski	5 325\$
Soumissionnaire 2	Génivar, bureau de Rivière-du-Loup	9 700\$
Soumissionnaire 3	Roche, bureau de Rivière-du-Loup	8 600\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'avait pas établi de barème pour la sélection;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire à savoir la firme BPR soit retenue pour réaliser les devis techniques au coût de 5 325\$ plus taxes.

16-04-2013

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Nancy Tremblay, la séance est levée à 21h10.

TONY CHAREST, maire

CHARLES MONTAMAT, secrétaire-trésorier